

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Neuvième année — N° 39

Rédacteur responsable: WALTER BIOLLEY

Mardi 5 Avril 1899

Maisons recommandées

L. GYGI, COIFFEUR
53 Léopold Robert 53
Parfumerie fine des premières maisons

Brasserie Ulrich Frères BIÈRE façon
Munich et Pilsen
en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

TIROZZI & Cie. — Porcelaines
Cristaux Ustensiles de ménages Lampes

Jacob Schweizer PASSAGE DU CENTRE
Succursale : Demoiselle 88
BOUCHERIE — CHARCUTERIE

MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile
Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway
Vêtements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2
Adolphe Wasserfallen, horticulteur
Primeurs, Bouquets et couronnes en tous genres

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold Robert 11 a

Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaux-de-Fonds
Spécialité de registres au prix de fabrique
10 pour % de remise

CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES
Chaux-de-Fonds F. RAUSS LOCLE
Léop.-Robert 33 Di-JeanRichard 21

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
CHAUX-DE-FONDS
Tous en tous genres. Confections pour Dames. Draperie pour
Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Ménages AU GAGNE PETIT Soutiers
8 Rue du Stand B. MEYER & Cie Rue du Stand 6
Corsets français, prix de fabrique. — BLANCS

AU NÈGRE, 16 Balance 16
TABACS et CIGARES. — Canes, Maroquinerie

Wille-Notz Denrées coloniales. VINS et
spiritueux. Farines, sons, avoines.
Mercerie Laines et Cotons.

Magasin alimentaire
Paro 72 CH. BURRI Paro 72
Epicier fine. Conserves. Fromages divers 1er choix. Huile
de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

L. VERTHIER & Cie Rue Neuve 10
Grand choix de CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand
assortiment de CRAVATES.

Serre 36a Cercle Ouvrier Serre 36a

Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés
et des syndicats ouvriers pour assemblées
générales. — Petites salles pour comités.

SIMON LÉVY BALANCE 10a
La Chaux-de-Fonds
Spécialité de vins fins : Macon, Bourgogne, Beaujolais, Ca-
lifornie. — Bons vins de table garantis naturels depuis
40 francs l'hectolitre.

Vve Jean Strübin 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2
Meubles et Outils de jardin ; Treillis.

Jean Behringer tourneur et menuisier
Fritz Courvoisier 16
Fabrication et réparations de scies en tous genres

J.-B. STIERLIN
Téléphone Rue du Marché 2 Téléphone
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

LAIT STÉRILISÉ NATUREL

à la laiterie, 7, RUE DU VERSOIX, 7
Dépôts : M. J. B. Stierlin, Place du Marché
M. A. Winterfeld, à la gare

Photographie Hugo Schoeni

Bassi-Rossi 15 Rue du Collège 15
Le magasin d'habillements le plus
assorti pour la classe ouvrière.

Emile Pfenniger Vins et Liqueurs
SPÉCIALITÉ:
Vins d'Asti. — Neuchâtel et Malaga
Rue Léopold Robert à côté des Moulins Boulangers

L'Actualité

Conseils à suivre

On se prépare ferme aux élections en Belgique. Elles sont fixées pour le 22 mai. Parlant de l'abbé Daens qui, on le sait, est traqué et pourchassé à cause de ses opinions démocratiques, un rédacteur belge donne aux socialistes les sages conseils que voici et qui pourront être utiles à d'autres qu'à nos camarades de Belgique :

Toute la tactique des conservateurs consiste à briser cette solidarité, à diviser les travailleurs en socialistes et en catholiques, afin de battre les uns d'abord, les autres ensuite.

Les ouvriers se laisseront-ils encore longtemps prendre à ce piège ? Continueront-ils à rester désunis parce que les uns croient à l'existence d'un paradis et que d'autres n'y croient pas ?

Un agitateur socialiste allemand, Most, donnait un jour aux ouvriers catholiques un sage conseil : « Tâchez, leur disait-il, de réaliser d'abord le paradis ici-bas. Il n'est pas chimérique, celui-là. Il est à la portée de votre main. Prenez-le ! Et puis après, s'il y a encore au-delà de cette vie un autre paradis, prenez-le aussi. De cette façon vous en aurez deux ! »

N'est-ce pas ainsi qu'agissent les catholiques riches ? Est-ce qu'ils dédaignent, eux, les biens de ce monde ? Pour les conquérir, ne s'unissent-ils pas avec tous ceux qui veulent les aider, qu'ils soient protestants, juifs, libres-penseurs ou athées ? Voyez-les donc à l'œuvre ! L'industriel catholique paye-il mieux l'ouvrier chrétien que l'ouvrier socialiste ? Mais non, il les exploite tous deux et c'est dans les Flandres catholiques que les salaires sont les plus bas et les heures de travail les plus longues.

Au dernier lock-out de Gand, à celui des menuisiers de Bruxelles, les patrons catholiques et libres-penseurs se sont unis et ont mis à la porte de leurs usines tous les ouvriers, sans distinction de religion, pour empêcher une légère augmentation de salaire.

Capitalistes libéraux et capitalistes catholiques font partie des mêmes sociétés anonymes où ils se partagent fraternellement les dépouilles des travailleurs.

Aux élections législatives de 1896, les bourgeois libéraux ont voté pour les bourgeois catholiques à Bruxelles, à Nivelles, à Dinant, à Philippeville et à Thuin.

Dans les conseils communaux de Bruxelles, de Liège et de Gand, ce sont les conseillers catholiques qui soutiennent de leurs paroles et de leurs votes les administrations libérales.

Quant il s'agit de lutter contre les ouvriers, les bourgeois s'unissent partout, en toutes circonstances. Dès que leur intérêt est en jeu, ils ne tiennent plus aucun compte de leurs opinions philosophiques ou religieuses, ils ne connaissent plus qu'un seul dieu qu'ils adorent avec la même ferveur : le Veau d'Or !

Ouvriers de toutes les religions et de toutes croyances, unissez-vous aussi ! Qu'importe que les uns aillent à la messe et que d'autres n'y aillent pas ? Vous souffrez les uns comme les autres. « La faim, a dit un écrivain chrétien, n'est ni catholique ni socialiste. C'est la faim ! »

Méditez cette parole profonde ! Le jour où vous la comprendrez, ouvriers catholiques et ouvriers socialistes ne formeront plus qu'un seul parti, un seul bloc contre le capitaliste. Ce jour-là vous serez les maîtres de la société.

Le 22 mai prochain, les libéraux et les catholiques viendront réclamer vos suffrages. Les uns et les autres sont vos ennemis. Si vous comprenez vos intérêts et votre devoir de travailleurs, vous les repousserez et ce sont les candidats socialistes que vous ferez triompher.

La Suisse socialiste

Assurance maladie. — La commission du Conseil des Etats pour les projets d'assurance a terminé la discussion en deuxième lecture du projet d'assurance maladie.

Au sujet de l'assurance-accident elle est revenue sur sa décision assimilant les maladies professionnelles aux accidents.

La commission a adopté à l'unanimité une proposition de M. Scherrer demandant que le Conseil fédéral dépose le plus tôt possible un projet de loi remplaçant la responsabilité civile en ce qui concerne les maladies professionnelles par une assurance spéciale contre ces maladies.

En votation finale, les projets sont adoptés par dix voix, avec une abstention, celle de Fribourg.

La commission a terminé ses travaux aujourd'hui après avoir tenu deux séances chaque jour.

Ont été désignés comme rapporteurs au Conseil des Etats pour la session de juin MM. Stœssel et Gavard.

Valais. — Recours. — M. Félix Mermoud, de Saxon (Valais) qui a subi le 16 avril 1890 une condamnation pour avoir soustrait du fumier, a été élu le 7 mars 1897 au Grand Conseil du Valais. Le Grand Conseil a invalidé l'élection de M. Mermoud, qui appartient au parti libéral et est encore juge de paix à Saxon. Un recours formé par l'invalidé a été écarté pour cause d'incompétence par le Conseil fédéral ; sur quoi M. Mermoud a porté son recours devant l'Assemblée fédérale. Un mémoire rédigé par M. le professeur Vogt, de Zurich, pour le Conseil d'Etat du Valais, conclut au rejet du recours.

Saint-Gall. — Dans le 3me tour de scrutin pour l'élection d'un député au

Conseil national, dans le 32me arrondissement fédéral, le candidat conservateur, M. Hidber, syndic de Mels, a été élu par 3860 voix. Le candidat libéral, M. Meli, en a obtenu 3148.

Zurich. — Incendie du bâtiment des téléphones. — Samedi à 9 heures et demie, un incendie a éclaté à la station centrale du téléphone, causé par un court circuit, la neige ayant probablement fait tomber les fils du téléphone sur le câble du tramway électrique.

La propagation du feu a été si rapide qu'après cinq minutes, les flammes sortaient déjà des fenêtres. Le personnel a pris rapidement la fuite ; une téléphoniste a été légèrement blessée.

Il résulte des derniers détails que le court circuit a été causé par la chute d'un fil téléphonique, près du Polytechnicum, sur le câble du tramway électrique de Fluntern. Ce court circuit s'est propagé dans la station centrale et a causé l'incendie. Les travaux de sauvetage ont été retardés à cause de la difficulté d'alarmer les pompiers, par suite de l'interruption des communications téléphoniques.

A 9 heures et demie, l'appareil électrique de la Tour St-Pierre annonçait un grand incendie. Le feu avait pris dans toute la partie supérieure du grand bâtiment situé au coin de la Bahnhofstrasse, et dans lequel se trouve la station centrale, et s'est propagé aux maisons voisines. Les combles et les deux étages supérieurs du bâtiment sont brûlés. Les pompiers ont fait des efforts surhumains.

Les rues avoisinantes sont barrées par la troupe. La circulation des tramways dans la Bahnhofstrasse est interrompue. Un nouveau détachement de 200 soldats a été demandé pour le service d'ordre.

Le feu a été éteint après une heure de travail, mais les combles et le 4e étage sont détruits et tous les appareils consumés.

Le bâtiment appartient à la Confédération. Les communications seront sans doute longtemps interrompues.

Le bureau du télégraphe est assiégé. de nombreuses dépêches ne peuvent pas être expédiées par suite de la rupture des différentes lignes notamment de la Suisse orientale. La circulation est également interrompue sur les lignes Zurich-Lucerne et Zurich-Glaris.

Le bruit a couru qu'une demoiselle du téléphone est restée paralysée à la suite de la commotion électrique ressentie, mais suivant des renseignements authentiques elle a seulement été blessée au bras et légèrement.

Dans un bureau de Zurich une étincelle électrique de près d'un mètre de longueur a jailli d'un appareil téléphonique heureusement inoccupé à ce moment-là.

A midi et demi l'incendie du bureau central durait encore, cependant, on s'en était rendu maître.

A midi, une foule énorme stationnait dans les rues voisines barrées par les fils téléphoniques qui étaient tombés.

Le nombre des lignes téléphoniques interrompues dépasse 2,400 sans compter les lignes interurbaines, celui des lignes télégraphiques 22.

On estime que la reconstruction de la station centrale durera deux mois.

Depuis trois heures, les pompiers ont travaillé à déblayer les décombres. Les trois étages supérieurs sont fortement endommagés par l'eau; tous les appareils sont perdus.

Mouvement professionnel

Encouragement aux maîtres d'état. — Par un crédit spécial, provenant d'un subside de la Confédération, l'Union suisse des Arts et Métiers est en mesure de participer aux frais d'apprentissage supportés par les maîtres d'état qui apportent un soin et une attention tout particuliers à la formation d'apprentis modèles et qui sont prêts à prendre des engagements déterminés. Ces primes peuvent s'élever jusqu'à 259 fr. par patron.

A la suite des publications qui ont été faites au commencement du mois de janvier 1898, 59 patrons ont concouru. Ils appartiennent aux professions suivantes : menuisiers 13 tourneurs sur bois 6, tailleurs et cordonniers 5, potiers et charbons 3, gypsiers, mécaniciens, serruriers, forgerons et ferblantiers 2, boulanger, sculpteur, relieur, imprimeur, coiffeur, tailleur pour dames, jardinier, sculpteur sur bois, vannier, tounelier, peintre, maçon, sellier et tapissier 1. Les cantons ont été représentés comme suit: Zurich 13, Berne et Argovie 8, Schwyz 6, St-Gall et Vaud 3, Lucerne, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure et Appenzell-Ext. 2, Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Schaffhouse, Grisons et Neuchâtel 1.

Après une vérification soigneuse des courants et renseignements pris et conformément au crédit disponible, 19 patrons ont été choisis par le Comité central de l'Union suisse des Arts et Métiers, appartenant aux cantons et métiers suivants : Berne 3, Zurich, Schwyz, Zoug et Argovie 2, Obwald, Glaris, Fribourg, Bâle-Ville, Schaffhouse, Appenzell-Ext., Grisons et Vaud 1; cordonniers 2, boulanger, sculpteur, relieur, jardinier, mécanicien, serrurier, tailleur, ferblantier, tapissier et charon 1.

Dans la répartition des primes, on a pris en considération, autant que possible, les cantons représentés et la variété des professions. Toutefois, on a préféré les patrons qui ont donné des preuves suffisantes de leurs succès comme maîtres d'état par la participation de leurs apprentis aux examens précédents.

Typographia. — *L'Artisan.* — Dans la votation par section à laquelle il a été procédé le 26 mars dans l'Association suisse des typographes, et à laquelle 21 sections ont pris part, la proposition de conclure

un cartel avec le « Gewerkschaftsbund » a été adoptée par 670 voix contre 648. Aux termes de cet arrangement, l'Association des typographes s'engage à verser au « Gewerkschaftsbund » une subvention de 600 fr. A titre de compensation, le « Gewerkschaftsbund » appuiera dans le cas d'une grève éventuelle à laquelle prendraient part 300 ouvriers au minimum.

Chaux de-Fonds. — Les ouvriers charbons, maréchaux et selliers de notre ville se sont mis en grève hier à la suite du refus des patrons d'accepter les revendications suivantes :

1. La journée de travail est fixée à 10 heures.

2. Le nettoyage de l'atelier se fera pendant la dernière heure de travail.

3. Il n'est pas permis à MM. les patrons d'avoir leurs ouvriers en chambre et en pension.

4. La paie se fera tous les 2 samedis pendant la dernière heure de travail.

5. Le salaire minimum est fixé à 40 centimes l'heure. La douzième heure sera majorée de 50 0/0. Le travail du dimanche est interdit.

6. Le minimum du salaire pour les nouveaux ouvriers sera fixé dans les 14 premiers jours.

7. Le contrat de service devra être résilié 8 jours à l'avance, le samedi.

8. Le décompte ne devra pas dépasser le salaire de 2 journées.

9. Les patrons s'engagent à faire assurer leurs ouvriers contre leurs accidents; les ouvriers payeront 1/3 de la prime d'assurance.

10. Aucun ouvrier ne pourra être renvoyé pour le motif qu'il fait partie de la société ouvrière ou pour avoir pris part au mouvement de grève.

11. La présente convention entre en vigueur immédiatement et sera affichée dans tous les ateliers.

Deux séances ont déjà eu lieu avec les patrons; elles n'ont abouti à aucun résultat. Les patrons tiennent à ne pas laisser leurs ouvriers quitter d'avoir leur pension et chambre chez eux, pour quel motif? Ils veulent s'en tenir aux vieilles habitudes. Des uns logent et nourrissent bien leurs ouvriers, d'autres par contre d'une manière exécrable. J'ai visité aujourd'hui une chambre, logeant trois ouvriers, qu'on pourrait plutôt appeler une écurie (!) Bref, nous devons appuyer pleinement les ouvriers dans leur mouvement. Une assemblée des délégués de l'Union ouvrière qui a eu lieu dimanche s'est déclarée solidaire avec les grévistes et nous n'avons pas à douter que le mouvement se terminera à l'avantage de ceux-ci, surtout parce

que les patrons sérieux sont d'accord avec la demande des ouvriers.

Le secrétaire de la Fédération suisse des syndicats professionnels a été malmené par le patron W. à l'assemblée de samedi soir. W. a bien prouvé par son langage qu'il avait oublié d'apprendre la politesse, mais comme il est écrit: « Celui à qui il aura été beaucoup donné, il sera beaucoup redemandé », et comme il n'a pas été donné à M. W. d'être honnête, on ne peut exiger de lui aucune politesse.

C'est ce même patron qui occupait un temps trois apprentis, mais point d'ouvriers. Ce cas n'est du reste pas rare ici.

Que les patrons s'unissent donc pour abolir de semblables vilenies, mais pas pour refuser carrément des revendications aussi modestes posées par les ouvriers.

Le Jour du Monde

France

Contre le Panama. — Voici le texte des conclusions de la commission d'enquête sur le Panama, texte qui a été adopté à l'unanimité et sans modification par la Chambre française :

« La Chambre regrette que, dès le début de l'affaire du Panama, les défaillances de certains magistrats aient assuré l'impunité aux coupables ;

Regrette également le silence gardé à cette époque sur la découverte de faits délictueux et criminels qui furent l'objet de poursuites ultérieures en 1895 (Chemins de fer du Sud) ;

Blâme les manœuvres de police concertées au ministère de l'intérieur, à la fin de 1892 et au commencement de 1893, qui ont eu pour conséquences de faire engager, à Venise, des pourparlers entre un émissaire de la Sûreté, envoyé à cet effet, et un inculpé de droit commun, sous le coup d'un mandat d'arrêt.

Blâme aussi les immixtions et participations des hommes politiques dans les négociations ou opérations financières ayant un lien avec les pouvoirs publics; et répudie tout concours d'argent prêté sous une forme quelconque par des particuliers ou des sociétés au gouvernement. »

Ces conclusions sont dues au député socialiste Gustave Rouanet. On sait qu'elles ont été brillamment défendues par un autre député socialiste, René Viviani, dont le discours a fait une telle impression sur la Chambre que celle-ci, sans songer au piédestal qu'elle dressait à un socialiste, à la veille des élections, a voté l'affichage dans toutes les communes de France.

Ce qui ressort de ce double vote, dit le

ministériel *Matin*, à qui il doit en coûter de faire un tel aveu, « c'est que ce sont les socialistes qui vengent la morale outragée dans l'affaire de Panama. »

Affaire Zola. — La Cour de cassation, prononçant dans l'affaire Zola, a cassé l'arrêt de la cour d'assises sans renvoyer M. Zola devant une autre cour. Son arrêt est motivé par le fait que c'est le conseil de guerre qui était diffamé et que c'est par conséquent ce conseil et non le ministre de la guerre qui devait porter plainte contre M. Zola.

— Voici le texte complet de l'arrêt rendu par la Chambre criminelle de la cour de cassation dans l'affaire Emile Zola-Perreux :

La Cour,

Vu l'article 47, paragraphe 1^{er} de la loi du 29 juillet 1881, portant « dans le cas d'injure ou de diffamation envers les cours et tribunaux la poursuite n'aura lieu que sur une délibération prise par eux en assemblée générale et requérant poursuites.

Attendu que les conseils de guerre de l'armée de terre, organisée par la loi du 9 juin 1857, modifiée par celle du 18 mai 1875, constituent une juridiction permanente dans leurs circonscriptions militaires; qu'ils sont dès lors compris dans les expressions « cours et tribunaux »; que la loi n'a pas distingué entre les tribunaux civils, administratifs et militaires; qu'aucun d'eux ne peut être engagé dans une poursuite en diffamation sur sa plainte personnelle, préalable et précédée des solennités prescrites par la loi;

Que le ministre de la guerre n'a pu se substituer au premier conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris au nom duquel il a porté plainte;

Attendu que l'assemblée générale du conseil de guerre est constituée par le conseil lui-même légalement réuni et qu'il n'existe aucune disposition qui interdise à l'autorité militaire supérieure compétente de convoquer un conseil de guerre pour délibérer sur une plainte, comme elle le convoque pour juger;

Et attendu qu'à défaut de plainte au conseil de guerre dont il s'agit, le ministère public a été sans qualité comme sans pouvoir pour saisir la cour d'assises;

Casse et annule l'arrêt de la cour d'assises de la Seine du 23 février dernier, ainsi que la procédure à partir du plus ancien acte nul, ensemble les débats, sans qu'il soit nécessaire de statuer sur les autres moyens du pourvoi;

Et vu les articles 408 et 429, paragraphe 6 du Code d'instruction criminelle, déclare qu'il n'y a lieu à aucun renvoi devant aucune cour d'assises. »

La lecture de l'arrêt n'a donné lieu à aucun incident. Le public était presque

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

Le capitaine Lachesnaye

par

ERNEST CAPENDU

XLV

Le prisonnier

— Je n'ai pu obtenir aucun renseignement, dit Bernac. Depuis que cet homme est entre nos mains, il a absolument et obstinément refusé de parler.

— C'est vrai, murmura l'un des archers qui veillait auprès du prisonnier. C'est pire qu'une carpe; il n'ouvre même pas la bouche.

— Où l'avez-vous pris, comte? demanda La Guiche.

— Sur l'Océan.

— En mer?

— Oui.

— Il fuyait?

— Il en avait du moins l'intention.

— Mais comment avez-vous fait?

— Oh! cela est très simple et j'ai joué, je puis le dire, d'un bonheur providentiel. Hier, en vous quittant, j'ai battu le pays jusqu'à la nuit sans trouver trace du drôle. La nuit venue, je me dirigeais avec mes hommes vers les grottes, lorsqu'à la hauteur des forêts de Beuzeville,

je m'arrêtai sur la falaise pour donner un peu de repos aux archers. Tandis que ceux-ci campaient à la hâte, je me promenai sur le bord du rocher, regardant machinalement l'Océan. La nuit était noire, vous le savez, mais mes yeux sont excellents et, en dépit des ténèbres, il me sembla distinguer une barque glissant au pied des falaises. La marée était basse aucun pêcheur ne rentrait ni ne sortait, la manœuvre de la barque m'intriguait fortement. Tout à coup une pensée me passa par la tête, c'était un pressentiment sans doute... J'ordonnai à six archers de me suivre et aux autres d'aller m'attendre sur la page à un endroit que j'indiquai. Nos chevaux, quoique fatigués, nous portèrent rapidement jusqu'à Fécamp. Là, je sautai avec mes hommes dans une barque et je me mis à donner la chasse à l'embarcation que j'avais remarquée. Nous la suivions et nous gagnions sur elle, lorsqu'elle disparut brusquement comme si elle se fût enfoncée dans les flots. Alors je me rapprochai de terre, pensant que la barque avait abordé; mais pour ne pas donner l'éveil, je laissai les archers dans mon canot et je m'élançai à la mer, nageant jusqu'à la terre ferme. Après les plus minutieuses investigations, je pus me convaincre qu'il était impossible à un débarquement d'avoir lieu, puisque partout les vagues se brisaient sur la falaise à pic. Je demeurai plus d'une heure absent, la marée était haute et rendait toute tentative d'atterrissement plus impossible encore à cet endroit. Je retournai vers la barque et je repris place près des archers. En ce moment l'un d'eux me signala un point noir se détachant sur les flots. Nous reprimes nos

avions et nous cinglâmes vivement vers le point désigné. Bientôt nous reconnûmes une barque montée par un seul homme. Nous redoublâmes d'efforts. La barque poursuivie paraissait lutter d'énergie et de vitesse avec la nôtre pour échapper à notre atteinte, mais la supériorité du nombre devait l'emporter, et bientôt nous fûmes presque bord à bord. Les archers avaient reconnu La Chesnaye dans l'homme qui montait seul le canot. Que faisait-il? où allait-il? que voulait-il? pourquoi était-il seul? A toutes ces questions adressées ensuite par moi, je n'ai pu obtenir une seule réponse. Cet homme est demeuré muet, il s'est renfermé dans le silence le plus absolu.

— Mais comment vous êtes-vous emparé de sa personne? Ne s'est-il donc pas défendu? demanda le prévôt.

— Si fait; le drôle a d'abord fait bonne contenance, il a tiré sur nous deux coups sans heureusement blesser personne, puis au moment où nous abordions sa barque, il a mis le poignard au poing. Alors je me suis élançé... Mais, fit le comte en s'interrompant, il me répugne de proclamer mes hauts faits.... Je l'ai pris, voilà tout.

— Oh! ajouta un archer, monsieur le comte s'est bravement battu.

— Mais, ma fille? ma fille? répéta M. d'Aumont.

— Nous allons essayer maintenant de le faire parler, dit M. de Bernac.

— La torture, fit Van Helmont.

— C'est mon avis, ajouta froidement le comte.

— Voici le prévôt de Rouen et le lieutenant criminel, dit La Guiche en s'avançant.

Marc et Giraud étaient demeurés spectateurs impassibles de la scène que nous venons de décrire. Tous deux dévorèrent des yeux le bandit et le comte, mais aucun d'eux ne prononça une parole.

Les deux personnages annoncés entraient en ce moment. Tous deux reconurent également La Chesnaye dans le prisonnier du comte de Bernac, et le lieutenant criminel, en examinant attentivement le capitaine, fit remarquer qu'il portait aux deux mains deux blessures graves qui devaient le priver de l'usage de ses doigts.

— C'est sans doute dans la lutte qu'il a entreprise contre moi au moment où je bondissais sur lui, dit M. de Bernac; il a saisi des deux mains la lame de mon épée pour me désarmer.

— Est-ce ainsi que vous expliquez ces blessures? demanda le magistrat au prisonnier.

Celui-ci ne répondit pas. D'autres questions lui furent également adressées; il ne desserra même pas les lèvres.

— La torture, la torture! répéta Van Helmont en regardant fixement le comte de Bernac.

— La torture est effectivement le meilleur moyen à employer, dit celui-ci.

— Mais nous manquons d'instruments, messieurs, dit le lieutenant criminel. Le jour où les bandits ont arraché leur chef au supplice, ils ont brisé tous ceux que nous possédions ici et que nous avions amenés de Rouen pour le procès, la juridiction de Fécamp n'en possédant pas.

(A suivre.)

exclusivement composé d'avocats et de journalistes.

— L'Aurore annonce que le général de Boisdeffre quittera prochainement le poste de chef de l'état-major général ainsi que les colonels Herry et du Paty de Clan.

De Pellieux continue. — Le général de Pellieux, si totalement inconnu avant le procès Zola, a eu la tête tournée par ses succès oratoires. Ce César de cour d'assises est resté hanté par sa déposition.

L'autre jour, histoire de se distraire, il avait commandé une revue au bois de Boulogne, à huit heures du matin. Les troupes étaient conduites à cinq heures et demie à Bagatelle et pataugeaient dans la neige en attendant le général. M. de Pellieux arriva à huit heures un quart en voiture chauffée.

Il réunit les officiers et tout d'abord s'excusa de n'être pas venu à cheval. (Il ménage sa voix pour le cas où l'arrêt serait cassé.) Puis il commença son discours connu: « Nous sommes de braves gens; vous êtes de braves gens; ils sont de braves gens... Confiance dans les chefs... Les abominables attaques dont l'armée a été l'objet... etc... etc »

Après quoi, comme dans la chanson :

Il reprend sa fourrure
Et remonte en voiture.

Pendant ce temps, sous la neige fondue, les soldats grelottaient et les officiers songeaient qu'il eût été suffisant, sans les déranger, eux ni les hommes, de mettre à l'ordre du jour: « Lecture de la déposition du général de Pellieux ».

Grèce

Le barreau athénien. — L'auteur de l'attentat contre le roi, Karditzi, a déclaré au juge d'instruction que la bombe de dynamite qu'il portait sur lui était destinée à M. Delyannis. Si l'attentat contre le roi avait réussi, il était décidé d'aller à la maison de M. Delyannis pour y lancer l'engin.

Aucun avocat n'ayant accepté la défense de Karditzi, le parquet a nommé un défenseur d'office qui a déclaré qu'il considérerait toute défense comme inutile.

Qu'il ne se soit trouvé aucun avocat pour se charger de la défense de Karditzi voilà qui n'est certes pas à l'éloge du courage du barreau athénien. Qu'il s'en trouve un pour déclarer toute défense inutile, voilà qui est plus renversant encore. C'est une conception toute nouvelle du rôle de l'avocat. Le plus profond scélérat peut toujours être défendu et ce n'est pas approuver l'assassinat ou le meurtre que de chercher à l'expliquer!

En Pays Neuchâtelois

L'assurance obligatoire. — On lit dans le Genevois: A l'unanimité, le Grand Con-

seil a adopté le projet de loi dû à l'initiative de M. Comtesse, conseiller d'Etat, et créant une « Caisse cantonale d'assurance populaire ».

Le débat sur ce projet n'a pas été long. C'est surtout le principe de l'obligation qui a été discuté. Malgré tous les excellents arguments qu'on a avancés en faveur de ce principe, la votation a prouvé que, sur le point, radicaux et conservateurs professaient les mêmes idées. Seul, le groupe socialiste s'est prononcé pour l'assurance obligatoire. Mais laissons le temps faire son œuvre.

La discussion a fourni à notre éminent conseiller national, M. Calame Colin, une occasion — qu'il s'est bien garde de laisser échapper — de donner la mesure de sa largeur d'idées. Il s'agissait du cas de suicide. La Commission chargée de revoir le projet de loi avait assimilé le suicide, quant aux droits à l'indemnité pour les héritiers, à un décès naturel. M. Calame-Colin, reprenant un mauvais argument de la Suisse libérale, proposait des restrictions pour écarter, comme dit le Neuchâtelois, « la possibilité d'une macabre spéculation. » Le Grand Conseil a fait justice de cette naïveté à une grande majorité. Bonne leçon!

Le Locle. — Cinquantenaire du Grutli allemand. — Afin de célébrer dignement le 50^{me} anniversaire de la fondation de la Société du Grutli allemand, au Locle, un Comité d'organisation s'est formé et a décidé de fêter, par une imposante manifestation, cette date mémorable. En conséquence, une réunion générale, à laquelle tous les amis du Grutli sont invités, a été fixée au Dimanche 22 Mai, et aura lieu au Casino-Théâtre du Locle.

Le Comité, voulant donner un cachet particulier à cette fête, se fera un plaisir et un devoir d'inviter à cette agape fraternelle, diverses sociétés sœurs de la Chaux-de-Fonds, lesquelles recevront en temps voulu, une invitation spéciale. — Il espère que son appel sera entendu et que nombreux seront ceux qui répondront à son invitation, pour affirmer par leur présence que la sympathie qui a toujours été témoignée à la Société du Grutli, lui sera continuée pour l'avenir. Y.

La vie locale

Commission scolaire. — Dans sa séance de vendredi soir, la commission scolaire a nommé au poste de professeur de mathématiques et de directeur de l'Ecole industrielle, avec traitement de 6000 francs, M. Cellier, ancien élève de nos écoles et assistant du professeur Weber au Polytechnicum.

Le huis-clos ayant été prononcé au su-

jet de cette nomination, nous ne pouvons entrer dans les détails. Toutefois, nous ne croyons pas manquer à notre devoir en disant que cette double nomination provoquera dans le public un peu de l'étonnement qu'elle a causé à certains membres de la commission scolaire.

Nous recevons à ce sujet la lettre suivante:

Monsieur,

Ne considérez-vous pas la nomination de M. Cellier comme entachée d'illégalité du moment que la place a été mise au concours pour 4400 fr. et que le traitement affecté au poste de directeur doit être, d'après le règlement, de 700 fr. Il aurait donc obtenu une augmentation de 900 francs.

Ne pensez-vous pas en dire quelques mots dans votre journal et ensuite au Conseil général.

D'autant plus que si le traitement de 6000 francs avait été légalement annoncé dans la mise au concours, bien des professeurs de mathématique, aussi distingués et plus expérimentés se seraient mis sur les rangs.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

X.

Société de la Croix-Rouge. — Le bénéfice net de la conférence de M. le Dr Lardy a bien voulu venir nous faire mercredi sur la guerre turco-grèque est de trente francs, somme que nous avons expédié à M. le Dr Kebedgy, à Berne, pour les victimes de la guerre en Grèce.

Le trop petit nombre des personnes venues pour entendre M. Lardy ne nous aurait pas permis de disposer de cette somme, sans l'aimabilité du Conseil communal, qui a pris à sa charge l'installation de la ligne électrique et la force, et sans la générosité du conférencier lui-même, qui n'a voulu accepter qu'une indemnité ne représentant pas même ses frais de déplacement. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements.

Le Comité de la Croix-Rouge.

La Société l'Ouvrière a reçu avec reconnaissance, pour le droit de l'Orphelinat, la somme de Fr. 5.—, produit d'une collecte faite à une Soirée familière chez M. Meunier, en plus Fr. 1.—, dont d'une anonyme.

Merci aux généreux donateurs!

L'Ouvrière

La Direction des finances a reçu avec reconnaissance Fr. 15.— pour l'Orphelinat de Jeunes Garçons don des fossoyeurs de Madame Schatzmann.

La Direction des finances a reçu avec reconnaissance Fr. 5.— pour l'Orphelinat de Jeunes Garçons, Fr. 5.— pour le Fonds Guenin-Bohy pour apprentissages, don

des fossoyeurs de Monsieur Gustave Perret-Gentil.

Conférence publique — Mardi prochain, M. F.-L. Schulé, fera l'historique de la superstition chez les peuples primitifs en Grèce et à Rome, chez les premiers chrétiens, au moyen âge et à l'époque moderne. Parallèlement, il notera les manifestations du courant d'esprit opposé, de la raison qu'il suivra à travers les siècles dans sa lutte avec la déraison.

La Conférence de M. Schulé sera la dernière de l'hiver.

Promotions. — Le grand Cortège des promotions aura lieu Jeudi matin en cas de beau temps. Le départ se fera à 9 h. et demie, de la Terrasse du Collège Industriel et l'itinéraire sera le suivant; Rue de la Demoiselle, rue de l'Hôpital, rue Jardinière, rue de l'Avenir et rue Léopold Robert. — Bifurcation devant la Fontaine monumentale.

Si le temps est très mauvais, les classes se rendront directement dans leurs temples respectifs et le Cortège n'aura pas lieu.

**

La Direction des finances a reçu avec reconnaissance, en faveur du Dispensaire, la somme de 18 fr. des fossoyeurs de M. Alphonse Benoit. (Communiqué.)

Bienfaisance. — Le comité de la Paroisse catholique chrétienne se fait un devoir de remercier sincèrement les personnes qui lui ont envoyé sous le titre d'anonyme du Locle 50 fr. pour les pauvres et, de Bienne, 50 fr. pour le même but, dont 20 fr. pour la société de couture. (Communiqué.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Traducteur, journal bi-mensuel, destiné à l'étude des langues allemande et française. Abonnement 2.80 par an. — Texte très varié. Choix de lectures appropriées à compléter les connaissances dans l'une ou l'autre des deux langues. — Numéro spécimen gratis et franco sur demande par l'administration du Traducteur, à la Chaux-de-Fonds.

A propos du manifeste du Parti communiste. — A propos du cinquantième anniversaire de ce manifeste apparu, comme on le sait, en février 1848, M. Emile Vandervelde montre librement, dans la Revue socialiste de mars, les points devenus faibles de ce manifeste, qui n'en reste pas moins la grandiose synthèse d'un monde de médiations sur l'histoire de la philosophie allemande, sur la Révolution française, sur le développement industriel de l'Angleterre, et sur les systèmes socialistes antérieurs.

Abonnements: France, 6 mois, 9 fr.; 1 an, 18 fr. — Etranger, 6 mois, 10 fr.; 1 an, 20 francs.

MAGASINS DU PRINTEMPS

J.-H. MATILE

4, Rue Léopold Robert, 4

(entre les places des Victoires et de l'Hôtel-de-Ville)

BEAU CHOIX D'HABILLEMENTS pour catéchumènes

Prix modérés — Prix modérés

Afin de faire place aux nouvelles marchandises, j'offre un beau choix de COSTUMES D'ENFANTS se vendant précédemment de 12 à 18 francs sont cédés au prix exceptionnel et unique de 8 francs. — Les mêmes faveurs se font aussi proportionnellement dans les vêtements et pardessus pour hommes et jeunes gens. 78

Voir les étalages Téléphone Voir les étalages

PAUL ZANONI
Fabricant de Chaussures
9, Rue de Bel-Air, 9
SPÉCIALITÉ
de Raccourcissements de
CAOUTCHOUCS
avec Cuir d'Amérique
SUCCURSALE
aux Geneveys-sur-Coffrane

DÉBILITÉ, FAIBLESSE.
Suites d'excès de jeunesse et toutes les autres maladies des organes des deux SEXES. — Fleurs blanches chez jeunes filles et dames sont radicalement guéries par
„Institut SANITAS“ — Genève.

Demandez partout
L'apéritif
Vaucher
TÉLÉPHONE

CHAPELLERIE
L. VERTHIER & C^{ie}

10 Rue Neuve 10

SAISON DU PRINTEMPS

Dès aujourd'hui CHOIX CONSIDÉRABLE en CHAPEAUX de feutre dans les formes les plus nouvelles
Chapeaux en tous genres pour Cathécumènes

Choix magnifique de chapeaux de soie

(Cérémonie)

Derniers Modèles

de PARIS

depuis Fr. 7.50

Marchandises fraîches et soignées
Rue Neuve 10 Prix très modérés 10 Rue Neuve



Se recommandent.

Si vous voulez vous régaler d'une bonne FONDUE allez au Café de l'Espérance, derrière le Casino. RESTAURATION.

Si vous voulez acheter vos **TROUSSEAUX** à bon compte, demandez les échantillons à la **Ville de Mulhouse, Rue Léopold-Robert 4**

Oettinger & Cie Zurich
 Commerce d'étoffes pour vêtements
et la plus grande maison de confections de la Suisse
des meilleures modes pour dames et enfants
 Capes élégantes fr. 8 50 — Jaquettes élégantes fr. 10 50. —
 Manteaux de voyage fr. 9 50. — Blouses fr. 3 75. — Jupons fr. 4 50
 — Costumes fr. 6 50. — Habillements d'enfants fr. 3 90. —
 Collets pour enfants depuis fr. 1 50 jusqu'aux genres les plus fins
 et aux prix les plus réduits. — Envois à choix franco.

A la BRASSERIE ULRICH
 ainsi que chez
 les établissements
 leurs clients

Bock-Bier
 pendant les Fêtes de Pâques
Se recommandent,
Ulrich Frères.

VINS FINS
GROS D'ESPAGNE DÉTAIL
 ET LIQUEURS FINES, IMPORTATION DIRECTE

Ayant reçu un wagon de vins fins d'Espagne, je puis fournir les Malaga doré et noir, Madère, Malvoisie, Moscatel, Xéres et Porto rouge aux prix les plus bas et de 1re qualité.

Ces vins sont recommandés surtout aux malades comme fortifiant.

Egalement assorti en liqueurs fines.
 Vermouth de Turin, Absinthe, Cognac vieux, fine Champagne, Eau-de-vie de lie et de marc, Bitter Denner, Kirsch de Schwytz (médaille à l'Exposition de Genève. Analyse à disposition.) Neuchâtel rouge et blanc en bouteille.

LIVRAISON A DOMICILE

Echantillons à Disposition

Paul Peytrequin

15, Rue Fritz-Courvoisier, 15

Cave, rue Léopold-Robert, 10, maison de la banque Rutter et Cie. entrée par la ruelle; ouverte tous les Samedis, depuis 5 heures du soir. Dépôt chez Numa Hertig, Rue du Progrès 101a, 1er étage à gauche, pour les vins fins d'Espagne. Se recommande.

Caisse d'Épargne de Neuchâtel

La Caisse d'Épargne de Neuchâtel a l'honneur d'informer le public que l'Agence de la Chaux-de-Fonds (M. Edouard PERROCHET, correspondant, rue Léopold Robert 31), sera ouverte pour recevoir les dépôts, dès le 2 avril, chaque samedi, de 7 à 9 h. du soir.

Les remboursements et les dépôts continueront à se faire, chaque jour, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

193

LA DIRECTION.

Dès ce jour, le bureau d'achat, vente et gérance d'immeubles
M. Charles-Oscar DuBois
 est transféré
 Rue du Parc 9, 2^{me} étage

Avis officiels
 de la
Commune de la Ch.-de-Fonds
AVIS

Les entrepreneurs en travaux de bâtiments et de voiries sont invités à donner leur adresse au Secrétariat des Travaux publics (Juventuti) d'ici au 10 avril 1898.

Les personnes qui sont en compte avec la Direction des Travaux publics sont prévenues que leurs notes doivent être présentées le 25 de chaque mois, au plus tard, au Bureau des Travaux publics (Juventuti), pour être réglées à la fin du mois à la Caisse communale.

Les comptes qui n'auront pas été fournis jusqu'au 25 inclusivement, ne seront payés qu'à la fin du mois suivant.

Les paiements bi-mensuels aux ouvriers continueront à être effectués le 15 et le dernier jour de chaque mois.

La Chaux-de-Fonds, le 31 mars 1898.

Direction des Travaux publics.

AVIS

L'article 63 du Règlement de police relatif au service des balayures prévoit que les débris de faïence, terre, verre ou objets métalliques ne doivent pas être pris dans les balayures, mais mis à part et recueillis chaque lundi par les hommes chargés de ce service.

Cette prescription de règlement n'étant pas observée, le public est avisé que les caisses de balayures qui renfermeront de ces débris seront saisies et déposées au poste de police où elles pourront être réclamées.

Rapport sera dressé contre les contrevenants.

Direction de Police.

Collège de La Chaux-de-Fonds

Conférences publiques

mardi 5 avril 1898

à 8 1/2 h. du soir

à l'Amphithéâtre

Superstition et Raison

par M. F.-L. Schulé, Rédacteur
 NEUCHÂTEL

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 64 Industrie 1
 111, Demoiselle, 111

Huile de noix extra
 le litre fr. 2.

MIEL premier choix
 le kg. fr. 1 90

SAUCISSES de FRANFORT
 la boîte de 800 gr. 85 c.

Harengs marinés au vin blanc
 Amieux frères
 la boîte de 680 gr. 1 fr. 05

SAUMON
 la boîte de 1 livre 95 c.

Vin sans alcool
 la bout. avec verre, 80 et 85 c.

Cidre sans alcool
 la bout. avec verre 55 c.

CHAMPIGNONS en boîtes

Café de figues
 le paquet 20 c. 175

A LOUER une chambre meublée pour de suite. S'adresser rue de la Demoiselle 98, à gauche, premier étage. 185

N'achetez point d'étoffes avant d'avoir vu les échantillons de mes étoffes pour Dames, Garçons et pour Confection, Tollerie fil et coton, Couvertures de lit, etc. — Prix de fabrique pour la vente au détail. — Demandez les échantillons franco. 828

Grands Magasins de Max Wirth à Zurich 89 (Bâle et St.Gall)

Magasins du Peuple Spécialités: Etoffes pour Costumes de dames
Zurich noires et en couleurs, tout et demi-laine en très grand choix aux prix les plus avantageux. Maison recommandable et réelle pour la livraison d'Étoffes pour Dames, Messieurs et Garçons, toilerie lin et coton, articles de Trousseaux. Etoffes imprimées, etc., etc.
Bâle et St. Gall
 Adresse d'expédition
Magasins Max WIRTH
Zurich 89
 15, Usterstrasse, 15 Echantillons franco

Brasserie Muller Frères
 Dès aujourd'hui et pendant les Fêtes de Pâques
EXCELLENT
BOCK-BIER
 ainsi que chez
tous leurs clients

Pour cause de santé

A remettre au centre des affaires un ancien magasin de bonneterie, aunages, mercerie, ayant une bonne clientèle conservée par une renommée toujours maintenue de ne vendre que des marchandises de première qualité.

Affaire sérieuse et avantageuse

Ecrire, sous chiffres A.B. au Bureau de la „Sentinelle“ à Chaux-de-Fonds. 152

Manufacture de Vêtements
 Prix fixe
 marqué sur chaque article
L'Enfant Prodigue
 CHAUX-DE-FONDS

A l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle que

l'assortiment de printemps et d'été

POUR

Hommes, Jeunes Gens et Enfants
 est dès ce jour au grand complet

Solidité — Bienfacture

Prix avantageux

Téléphone

198

Téléphone

Le Magasin de Blanc A la Ville de Mulhouse
 ne vend que des **ARTICLES** de première qualité au prix de Gros